

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE  
L'AFRIQUE CENTRALE  
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA  
CENTRAL

**CEEAC**

*La Commission*



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN  
STATES  
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL  
AFRICA CENTRAL

**ECCAS**

## APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERETS

DIVERSES PRESTATIONS DE SERVICE POUR LA COMMISSION DE LA  
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE  
(CEEAC)

NUMERO DE L'AVIS :

REF. : /CEEAC/COM/PC/SA/DRHMG/SMG/2023 du 08 MAI 2023

DATE DE LANCEMENT : 08 MAI 2023

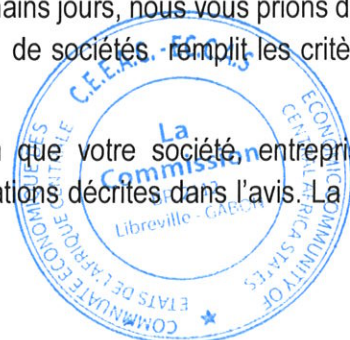
# COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS

**Objet** : Appel à manifestation d'intérêt auprès des sociétés, entreprises ou groupements de sociétés.

**Madame / Monsieur,**

1. La Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) est l'organe exécutif de la Communauté, créée par le Traité révisé de la CEEAC ratifiée en août 2020. La Commission est dirigée par son Président qui en est le représentant légal. Elle est chargée, entre autres, de l'exécution des décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC et de l'application des règlements et des directives des Ministres de la CEEAC ; la promotion des programmes et projets intégrateurs en Afrique centrale ; la tutelle technique des institutions spécialisées à l'effet de veiller à la cohérence et à la complémentarité des opérations communautaires.
2. Par le présent Avis à manifestation d'intérêts, la Commission de la CEEAC recherche des sociétés, entreprises ou groupements de sociétés éligibles pour fournir les prestations de services pour un ou plusieurs des lots ci-dessous :
  - Lot N°1 : Aménagement de la bibliothèque de la commission ;
  - Lot n°2 : aménagement de l'infirmerie ;
  - Lot n°3 : aménagement de la salle de restaurant ;
  - Lot n°4 : aménagement de la salle de sport ;
  - Lot n°5 : maintenance et l'entretien des extincteurs (vérification de la pression).
3. Les sociétés, entreprises ou groupements de sociétés éligibles remplissant les critères de qualification énumérés au présent Avis, sont priées de manifester leur intérêt au plus tard le 15 juillet 2023 avant 15 heures, sous pli fermé au service courrier de l'immeuble siège de la CEEAC, 644 Boulevard Triomphal Omar Bongo Ondimba. BP. 2112 Tél : (+241) 44 47 31, (+241) 44 47 34. Libreville – GABON. La date de visite des sites sera du 28, 29 et 30 juin 2023 afin de chiffrer les offres.
4. Après examen des différentes manifestations d'intérêts qui seront reçues des sociétés, entreprises ou groupements de sociétés potentielles, la Commission de la CEEAC envisage de lancer une demande de proposition auprès des sociétés, entreprises ou groupements de sociétés éligibles et qualifiées ayant exprimé leur intérêt.
5. Pour permettre à la Commission de la CEEAC de vous consulter dans le cadre de la demande de proposition qui sera lancée dans les tous prochains jours, nous vous prions de bien vouloir confirmer que votre société, entreprise ou groupement de sociétés remplit les critères de qualification ci-après :
  - i. **Domaine d'expertise** : Confirmation que votre société, entreprise ou groupement de sociétés est spécialisé dans les prestations décrites dans l'avis. La confirmation devra être



soutenue par une copie des documents : extrait du registre de commerce, une copie de la carte statistique, une copie de la carte d'identification fiscale (CIF) et une lettre de groupement et nomination du chef de file pour le cas de groupement de sociétés ;

- ii. **Expression d'intérêt** : Confirmation de votre intérêt à participer à la Demande de Proposition. Nous vous prions de transmettre un courrier écrit sur papier entête de votre entreprise ou groupement d'entreprises. La lettre devra être cachetée et dûment signée par la personne habilitée à engager contractuellement votre structure ;
  - iii. **Confirmation de l'éligibilité** de votre société, entreprise ou groupement de sociétés conformément à la législation d'un Pays Membre de la CEEAC, dont la majorité du capital est détenue par des ressortissants des pays membres de la CEEAC et ayant leur principal centre d'activités dans l'un de ces pays ;
  - iv. **Antécédents** en matière d'exécution de contrats et de Litiges en cours : le soumissionnaire doit démontrer qu'il a exécuté ses contrats précédents ;
  - v. **Conflit d'intérêts** : Un soumissionnaire ne doit pas avoir aucun conflit d'intérêts, réel ou potentiel, pouvant remettre en question sa participation à la procédure demande de proposition et à l'attribution du contrat ;
  - vi. **Situation financière** : Indiquer le chiffre d'affaires au cours des trois (03) dernières années 2022, 2021, 2020 démontrant la solidité actuelle de la position financière du soumissionnaire et sa rentabilité à long terme.
6. Expérience générale et spécifique : le soumissionnaire doit avoir au moins trois (03) années d'expérience générale dans le domaine des prestations de services.
  7. La sélection d'une société sur la liste restreinte ne garantit pas que la société obtienne nécessairement un marché avec la Commission de la CEEAC.
  8. La Commission de la CEEAC se réserve le droit d'accepter les manifestations d'intérêt hors de ais.

Dans l'attente de votre confirmation, la Commission de la CEEAC vous remercie d'avance d'avoir bien voulu examiner le présent Appel à Manifestation d'intérêts.

Nous vous prions d'agréer, **Madame/Monsieur**, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la commission

Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO

